



Nous ne siégerons pas au CTREA du 27 février 2019.

Nous n'avons pas l'habitude de nous défaire de nos responsabilités et de jouer la politique de la chaise vide.

Il ne nous semble pas que les conditions soient réunies pour que nous participions à cette instance. Car nous voudrions, de l'autorité académique, un minimum de sérieux et de rigueur. Or tout nous laisse penser qu'ils font défaut.

A ne considérer que le Procès-verbal du dernier CTREA, **des questions et des chantiers ont été ouverts : qu'en est-il ?** Quel est l'état d'avancement de ces réflexions ? Sur la question du recrutement et du travail avec l'EN (pages 6, 7 et 9 du PV) ? Sur le fonctionnement en réseau entre nos EPL et sur les freins constatés, là encore, quel est l'état de la réflexion ? Qu'est-ce qui a été fait concrètement ? Où en est la réflexion sur le secteur horticole (pages 13-14) ? Concernant les échanges entre les centres constitutifs d'un EPL, quel est l'état des lieux (pages 23-24) ?

Depuis plus d'un mois, les personnels du ministère sont en mouvement et manifestent leur colère vis-à-vis d'une DGER qui, loin d'initier quelque dialogue social que ce soit, laisse délibérément pourrir la situation. Ce n'est pas comme si le CTM avait pu se tenir dans des conditions normales et sereines ou comme si le CNEA n'avait pas massivement rejeté la réforme du bac STAV ! Ces personnels interpellent cette même DGER au sujet du maintien des dédoublements, d'une réforme du bac technologique qui aurait le mérite de sauvegarder et de protéger la spécificité de nos filières : autant de points sur lesquels nous n'avons pas satisfaction. Loin s'en faut ! L'incurie de la DGER est telle que celle-ci, plutôt que de s'attaquer à ce qui fait blocage, joue à l'autruche et se contente d'une communication indigente, via chlorofil, et de bien mauvaise foi. **Or ce qui est en cause c'est bien la question des moyens.** Et comme pour ne pas calmer les esprits, quelle stupéfaction, pour ne pas dire plus, que de voir que l'ordre du jour de ce CTREA n'abordera pas, en point spécifique, les conditions de la rentrée 2019 : **un manquement irresponsable.** Bien entendu, les EPL qui préparent leur JPO sont tout à fait armés pour communiquer sur les options, les conditions de la rentrée 2019 ! **Combien de postes en moins ?** Nous lisons, dans le PV du dernier CTREA, que ramener à la région, il ne s'agirait que deux postes quand les équipes font le décompte des postes qui ne paraissent plus au mouvement (partis à la retraite comme leur titulaire). Peut-on en être assurés ? Ces deux postes en préfigurent-ils combien pour la prochaine année ? Quelle DGH ? Quel financement des options alors

SNETAP-FSU Bretagne – Albéric Perrier, Lycée Théodore Monod – 55, boulevard de la Bouvardière –
BP 55124 – 35651 Le Rheu cedex - bretagne@snetap-fsu.fr – 07.70.44.33.11

<http://snetap-fsu.fr/comp/bzh/>

que la réforme du bac en accroît le nombre ? Quels dédoublements ? Nous ne pouvons accepter que ce sujet soit une question diverse, pas plus que nous n'accepterions la réponse « le dialogue de gestion n'est pas achevé avec la DGER, nous n'avons pas encore de prénotification ».

Sur le climat social dans les EPL, on nous a fait savoir, lors de l'audience du 24 janvier, que des choses étaient en cours. Nous voudrions rappeler, l'annexe du PV du dernier CTREA en fait foi, que ce n'est pas le seul SNETAP qui a fait la proposition d'une rencontre avec les personnels de direction, mais 4 organisations syndicales, dont le SNETAP. **C'est donc à l'ensemble des organisations syndicales que la DRAAF et les personnels de direction doivent répondre.** Par ailleurs l'absence de réponse des personnels de direction nous a paru cavalière, le simple fait que cette question ne soit pas abordée en CTREA nous le semble tout autant. Lors d'un CTREA en 2018, il a été fait état des résultats de l'enquête menée par le ministère sur le climat social dans les établissements : nous estimons être tout à fait à notre place et dans notre rôle d'exiger un bilan, un an plus tard.

Nous voulons bien entendre que la situation dans certains établissements inquiète et que le sujet est pris au sérieux. Reste que ces situations perdurent, parfois enflent et en tout cas nous interrogent fortement. C'est la souffrance de personnes qui est en cause. Et, à certaines occasions, nous pouvons légitimement nous interroger sur la réelle prise en compte des cas exposés.

Un exemple : le courrier de l'autorité académique à l'intersyndicale du lycée de Merdrignac. Quand ceux-ci estiment que le directeur *leur impose* une organisation pédagogique, *avec menace de ne pas signer un PEM*, le courrier dit « *il est demandé aux personnels...* ». **Ou l'euphémisation d'un ressenti des personnels !** Quelle prise en compte de la voix des personnels ? Et d'ailleurs, quand est-il question, dans ce courrier, de leur point de vue et de leur expertise ? Par la suite, si « toute latitude est laissée aux équipes pédagogiques sur les deux ans » pour « mettre en œuvre les différents CCF », nous lisons aussi qu'« il n'y a pas de contrainte réglementaire à ce que le directeur de l'EPL demande aux deux équipes pédagogiques (lycée et CFA) de travailler sur une harmonisation des plans d'évaluation. » Toujours dans un souci d'euphémisation, le directeur *demande* selon la DRAAF, quand il *l'impose* selon les personnels, vous ne répondez pas à la question posée : **y-a-t-il une contrainte réglementaire pour qu'un directeur dédise ses équipes pédagogiques ?** Nous nous rappelons de cette audience du 24 janvier où il a été dit par deux fois au moins que les questions pédagogiques relevaient de la compétence des enseignants. Quelle prise en compte de cette expertise ? Les équipes appliquent ce qui est décidé, sans qu'il leur soit demandé leur avis. C'est le ton de la lettre et à chaque fois qu'il est fait mention de ces équipes pédagogiques c'est à la voix passive.

S'il est bon, comme il en est fait mention dans ce courrier, de faire référence à la réussite de l'apprenant, nous espérons que, lors du dialogue de gestion avec la DGER, ce souci est réaffirmé afin d'obtenir les moyens pour les dédoublements et qu'on ne nous serve pas seulement comme réponse : « il faudra être inventif ! ». Las ! Ce n'est pas aujourd'hui que nous le saurons puisque ce n'est pas le sujet de ce CTREA!

Nous estimons que tout cela est révélateur aussi de ce qui se décide, aussi bien pour la réforme du bac que pour celle de la voie professionnelle et ainsi de suite : **les premiers acteurs ne sont pas ceux**

SNETAP-FSU Bretagne – Albéric Perrier, Lycée Théodore Monod – 55, boulevard de la Bouvardière –
BP 55124 – 35651 Le Rheu cedex - bretagne@snetap-fsu.fr – 07.70.44.33.11

<http://snetap-fsu.fr/comp/bzh/>

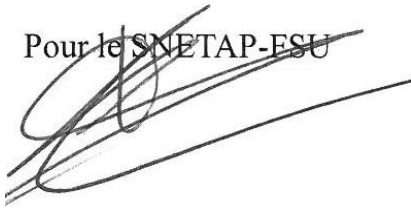
dont la voix compte. Ce courrier nous laisse un goût fort amer et nous irrite ! Les documents d'accompagnement du CTREA, qui concernent exclusivement la journée du 15 mars, nous alarment. Il est assez stupéfiant de voir que certains acteurs même de ce plan ne sont là que pour la mise en œuvre opérationnelle d'une loi et que la journée du 15 mars n'est qu'un grand moment de communion autour d'items qui fleurent bon le néo-management mais fort peu des exigences de transmission de contenu et de savoir. Par ailleurs, quand nous découvrons le projet de COPIL régional, **nous nous rendons compte que la représentation des personnels, par le biais des organisations représentatives, n'est pas assurée. Cette absence nous semble révélatrice du peu de cas que l'on se fait du dialogue social.** Enfin, si nous apprécions que monsieur le Directeur régional reconnaisse notre ouverture d'esprit quant à une expérimentation sur la mixité des parcours et/ou public, **il nous importe de rappeler que les mots ont un sens et que celui d' « expérimentation » n'a pas pour synonyme « préfiguration ».** Or, quand on découvre l'intitulé de l'atelier 6 de cette journée, la mixité n'est pas présentée comme une expérimentation (et dans le cadre de l'exercice de notre droit à l'expérimentation) mais comme le programme, à marche forcée, de quelque chose qui n'a été ni pensé ni réfléchi par les équipes. Il ne nous semble pas inopportun de revenir sur le texte même de la loi qui n'oblige aucunement à cette mixité entre les voies de formation, dont la scolaire initiale : « La loi , est-il dit, intègre le rapprochement et la fusion de certaines dispositions du code du travail entre l'apprentissage et la formation continue » (diapo 2 de la présentation de la réforme). Il n'est nullement fait référence aux formations scolaires initiales. Quand il est en effet question de mixité à assurer, il s'agit de la mixité genrée femme-homme (diapo 12 de la présentation de la réforme). Cette mixité public/parcours est donc bien une orientation à la seule initiative de l'autorité académique. **Le postulat idéologique qui y préside n'a pas encore fait la preuve de sa pertinence.** Donc si nous sommes favorables à des expérimentations qui supposent réflexions, évaluations, bilans réguliers avant d'en conclure quoi que ce soit, nous considérons que ce n'est pas là l'esprit de ce qui nous est proposé.

Pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas au CTREA du 27 février. Nous estimons qu'un CTREA n'est pas une réunion préparatoire d'information à une manifestation où le consensus serait de bon aloi si cette même instance n'est pas capable d'aborder des questions aussi vitales et prioritaires que celles ci-dessus mentionnées.

Nous avons la responsabilité que l'élection professionnelle nous confère : **les instances régionales ne sont pas, ne peuvent pas et ne doivent pas n'être que des chambres d'enregistrement de ce qui est décidé sans la voix de celles et de ceux qui sont la cheville ouvrière de notre mission d'enseignement et de formation, les directeurs comme les personnels, quelle que soit leur fonction.**

Albéric Perrier

Pour le SNETAP-FSU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.